

**MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE,
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE**

**MINISTÈRE DE LA CULTURE
ET DE LA COMMUNICATION**

**CONCOURS DE RECRUTEMENT
D'ASSISTANTS DES BIBLIOTHÈQUES**

Fonction publique d'État

**Concours externe - Concours interne
Session 2004**

Rapport du jury

par

**Claudine LIEBER
Inspectrice générale des bibliothèques**

Présidente du jury

Septembre 2004

**CONCOURS DE RECRUTEMENT
D'ASSISTANTS DES BIBLIOTHÈQUES**

**Concours externe - Concours interne
Session 2004**

SOMMAIRE

I. CONDITIONS GÉNÉRALES	p. 4
1. Textes	p. 4
1.1. Recrutement	p. 4
1.2. Épreuves	p. 4
1.3. Listes de candidats	p. 5
1.4. Emplois	p. 5
2. Jury	p. 6
3. Organisation matérielle	p. 8
4. Calendrier	p. 8
5. Principales données chiffrées	p. 8
II. DEROULEMENT DES ÉPREUVES	p. 10
1. Admissibilité	p. 10
2. Admission	p. 12
III. CONCLUSION	p. 15
ANNEXES	p. 16
· Annexe 1 --- 1 ^{er} sujet : analyse d'un dossier technique	p. 17
· Annexe 2 --- 2 ^{ème} sujet : questionnaire	p. 21
· Annexe 3 --- Statistiques candidats externes	p. 22
· Annexe 4 --- Statistiques candidats internes	p. 29

I. CONDITIONS GÉNÉRALES

1. TEXTES

Le corps des assistants des bibliothèques a été créé par le *décret 2001-326 du 13 avril 2001 portant dispositions statutaires applicables au corps des assistants des bibliothèques*.

Article 2 : "Les assistants des bibliothèques effectuent des tâches de caractère technique dans le domaine du traitement documentaire des collections ainsi que dans celui de leur gestion. Ils peuvent en outre être chargés de la gestion des magasins, des lieux accessibles au public et des matériels, notamment des matériels d'accès à l'information. Ils ont vocation à encadrer les personnels chargés du magasinage. Ils participent à l'accueil, à l'information ainsi qu'à la formation du public. Ils peuvent se voir confier des fonctions touchant à la sécurité des personnes, des locaux et des collections".

1.1. Recrutement

Aux termes de l'article 4 premier alinéa du même décret, les assistants sont recrutés par voie de concours externe et interne sur épreuves.

Aux termes de l'article 5, le concours externe est ouvert :

- a) aux candidats titulaires d'un baccalauréat ou d'un diplôme homologué au niveau IV en application des dispositions du décret n°92-23 du 8 janvier 1992 relatif à l'homologation des titres et diplômes de l'enseignement technologique,
- b) aux candidats ne possédant pas l'un des diplômes requis mais pouvant justifier d'une formation équivalente. Ces candidats peuvent déposer une demande spéciale de dérogation auprès d'une commission qui statue au vu de leur dossier sur leur capacité à concourir,
- c) aux candidats titulaires d'un diplôme délivré dans un des États membres de la Communauté européenne ou d'un autre État partie à l'accord sur l'Espace économique européen et dont l'assimilation pour l'application du présent décret avec un des diplômes requis ci-dessus aura été reconnue,
- d) aux ressortissants des États membres de la Communauté européenne ou d'un autre État partie à l'accord sur l'Espace économique européen, autres que la France, dans les mêmes conditions de diplôme ou de formation prévues au présent article que les ressortissants français.

Aux termes du même article 5, le concours interne est ouvert aux fonctionnaires et agents publics de l'État, des collectivités territoriales et des établissements publics qui en dépendent, aux militaires ainsi qu'aux agents en fonction dans une organisation internationale intergouvernementale à la date de clôture des inscriptions, comptant au moins quatre ans de services publics au 1^{er} janvier de l'année au titre de laquelle est organisé le concours.

Par dérogation aux dispositions prévues à l'article 5, et pour les trois premières sessions à compter de la date de publication du présent décret, le concours interne est réservé aux magasiniers en chef et aux magasiniers spécialisés hors classe justifiant au 1^{er} janvier de l'année du concours de quatre ans de services publics. Pendant cette période, le nombre de places offertes au concours interne sera porté à 66 % des postes offerts au titre de la première année et à 60 % des postes offerts au titre des deux dernières années." *Art. 15*.

L'arrêté du 13 avril 2001 détermine les règles d'organisation générale, le programme et la nature des épreuves des concours externe et interne d'accès au corps des assistants des bibliothèques.

1.2. Épreuves

Les concours externe et interne de recrutement comportent une épreuve **d'admissibilité et une épreuve d'admission**.

L'épreuve d'admissibilité comprend deux parties :

- l'analyse d'un dossier technique portant sur la résolution d'un problème auquel un assistant des bibliothèques peut être confronté dans l'exercice de ses fonctions ;
- le traitement de plusieurs questions portant sur l'ensemble du programme des épreuves - administration, bibliothéconomie, informatique générale et informatique appliquée aux bibliothèques.

(Durée 4 heures. Concours externe : coefficient 3 pour la première partie, coefficient 2 pour la seconde partie. Concours interne : coefficient 2 pour la première partie, coefficient 1 pour la seconde partie).

L'épreuve orale d'admission consiste en un entretien avec le jury permettant d'apprécier les connaissances du candidat, notamment en ce qui concerne les techniques des bibliothèques (classification, maintenance des collections, nouvelles technologies – installation, manipulation et maintenance des appareils – accueil, surveillance et sécurité) et ses aptitudes à exercer les fonctions d'assistant des bibliothèques.

(Durée 30 minutes. Concours externe : coefficient 4. Concours interne : coefficient 2).

1.3. Listes de candidats

Selon l'article 4, le jury établit, pour chacun des deux concours, la liste des candidats admis par ordre de mérite. Lorsque plusieurs candidats ont obtenu le même total de points, leur classement s'effectue en fonction des notes globales obtenues à l'épreuve d'admissibilité.

Le jury dresse, le cas échéant, une liste complémentaire pour chacun des deux concours. *Selon le décret n° 2003-532 du 18 juin 2003*, la liste complémentaire d'admission établie pour les concours externe et interne peut atteindre 200 %." *Article 2.*

1.4. Emplois

L'arrêté du 14 octobre 2003 autorisait l'ouverture du concours 2004 cependant que *l'arrêté du 6 mars 2004 fixait le nombre d'emplois offerts.*

69 emplois étaient offerts, répartis de la manière suivante :

- **28** étaient mis au concours **externe**.
- **41** au concours **interne**.

Le nombre d'inscriptions, en augmentation par rapport au précédent concours (+ 17 % pour les candidats externes, + 8 % pour les candidats internes) était important : **3 815 pour le concours externe** et **498 pour le concours interne**.

2. JURY

Le jury, nommé par arrêté du 9 février 2004, a été renforcé par rapport au concours précédent (78 membres au lieu de 73), retrouvant ainsi la même taille qu'en 2001. Bien que la proportion de candidats défaillants soit toujours aussi impressionnante (à ce concours 45 % inscrits externes et 10 % inscrits internes ne se sont pas présentés), il reste difficile de faire fond sur cet absentéisme récurrent et d'en prévoir vraiment l'ampleur. Mais la question de la réelle motivation des candidats à l'inscription continue de se poser.

L'effectif du jury s'est finalement trouvé bien adapté à la charge des corrections d'écrit. Le jury d'oral a été également élargi, pour éviter une cadence trop forte, finalement préjudiciable aux candidats. Il s'est composé de huit sous-jurys de trois membres chacun.

Le jury comprenait deux personnes n'appartenant pas à un corps des personnels de bibliothèque, conformément aux nouvelles dispositions de l'arrêté d'organisation, qui prévoit que le jury comprend au moins deux personnes "choisies en raison de leur compétence et n'appartenant pas à un corps des personnels de bibliothèque." (Article 5).

Composition du jury

Madame LIEBER Claudine, présidente du jury	Inspection générale des bibliothèques
Madame ANDRAL Marie-France, conservatrice en chef	SCD Université Bordeaux II
Madame ARMANET Muriel, bibliothécaire	Bibliothèque Sainte-Barbe
Madame AUZEMERY Yvette, assistante des bibliothèques	Bibliothèque Université R. Descartes Paris V
Madame BARATON Joëlle, bibliothécaire adjointe spécialisée	SCD de l'Université d'Orléans –
Madame BATUDE Nadine, conservatrice en chef	SCD de l'Université de Paris X –
Monsieur BAUDU Jean-Marc, assistant des bibliothèques	SCD de l'Université de Tours –
Monsieur BEAUD Jean-Luc, assistant des bibliothèques	SCD de l'Université de Metz
Madame BELLEC Angélique, conservatrice	BPI
Monsieur BENZIANE Boubekour, conservateur	Bibliothèque interuniversitaire de médecine
Madame BERNARDI Françoise, bibliothécaire	Bibliothèque de l'INRP
Monsieur BESNIE Philippe, conservateur	SCD Aix-Marseille I
Madame BLANC Jacqueline, bibliothécaire adjointe spécialisée	SCD l'Université de Bordeaux III
Madame BOISIVON Alette, bibliothécaire adjointe spécialisée	SCD de l'Université de Nice
Madame BONNARDEL Anne-Françoise, conservatrice en chef	BNF – DCO Département Estampes et Photos
Madame BORNETTO Ghislaine, conservatrice en chef	SCD de l'Université de Nice
Madame BOUCHERON Françoise, conservatrice en chef	Bibliothèque interuniversitaire de Pharmacie
Madame BRIAND Gwenna, bibliothécaire adjointe spécialisée	IUFM de Bretagne
Monsieur BRIAND Jacques, bibliothécaire adjoint spécialisé	SCD Université d'Aix-Marseille II
Monsieur CARRE Joël, assistant des bibliothèques	SCD de l'Université de Rouen
Madame CECCARONI Christiane, conservatrice	SCD de l'Université de Nice-
Monsieur CHEVRIER Jérôme, bibliothécaire adjoint spécialisé	Direction du livre et de la lecture
Monsieur CHOURREU Pierre, conservateur en chef	SCD Université de Toulouse III
Monsieur COLCANAP Grégory, conservateur	SCD de l'Université de Paris XII
Madame COPPET Martine, conservatrice	SCD de l'Université de Versailles- Saint-Quentin-En-Yvelines
Madame CORNART Françoise, bibliothécaire adjointe spécialisée	SCD de l'Université de Lille II –
Madame DE SAXCE Agnès, bibliothécaire adjointe spécialisée	BNF
Madame DECOLLOGNE Francine, ingénieure d'études	Institut français de Presse
Madame DELOCHE Catherine, conservatrice	SCD de l'Université de Bourgogne
Madame DELPORTE Marie-Hélène, conservatrice en chef	SCD Université de Bordeaux IV
Monsieur DEL SOCORRO Bernard, conservateur en chef	Bibliothèque interuniversitaire de Montpellier SCD Montpellier I

Madame DESESTRE Marie-Hélène, bibliothécaire	Bibliothèque Municipale de Lyon
Monsieur DESJARDINS Jérémie, conservateur	Direction du livre et de la lecture
Monsieur DI MAMBRO William, assistant des bibliothèques	Bibliothèque de l'Institut National de la Recherche Pédagogique
Madame DUCHER Patricia, bibliothécaire adjointe spécialisée	Bibliothèque interuniversitaire SCD Montpellier III
Madame ETEVENAUX Joëlle, conservatrice	Bibliothèque interuniversitaire de la Sorbonne
Madame FLECHARD-GARANDEAU Véronique, bibliothécaire adjointe spécialisée	SCD de l'Université de Paris XII Bibliothèque du Centre
Madame FRESNEAU Amélie, bibliothécaire adjointe spécialisée	Bibliothèque-Musée de l'Opéra Garnier
Madame FREULON Sylvaine, conservatrice générale	SCD de l'université de Pau et des Pays de l'Adour
Monsieur GAILLARD Pierre, conservateur général	Bibliothèque interuniversitaire de Montpellier
Monsieur GARRETT Pierre-Frédéric, conservateur	Bibliothèque Centrale du service de Santé des Armées
Madame GERBEDOEN Evelyne, bibliothécaire adjointe spécialisée	SICD Toulouse
Madame GOLEC Jeannine, bibliothécaire	SCD de l'Institut National Polytechnique de Lorraine
Madame GRIESHABER Isabelle, bibliothécaire adjointe spécialisée	Bibliothèque Nationale et Universitaire de Strasbourg
Monsieur GUILLARD Alain, bibliothécaire	Bibliothèque universitaire Paris XII
Madame GUILLAUMONT Lydie, conservatrice	SCD de l'Université de Perpignan
Monsieur GUILLEMOT Marc, bibliothécaire adjoint spécialisé	Centre national du livre
Madame HENRIET Ottilia, conservatrice	SCD de l'Université de Nantes –
Monsieur HERVE François-Xavier, conservateur en chef	SCD Université de Franche Comté
Madame HUBERT Marie-Claire, assistante des bibliothèques	BNF – Direction des collections Mission de coordination
Madame JAY Karine, conservatrice	Bibliothèque Municipale Classée
Madame JAYLES Annie, bibliothécaire	Bibliothèque Centrale l'université de Toulouse II - le Mirail
Madame JOSEPH Bernadette, conservatrice en chef	Bibliothèque de la Sorbonne
Monsieur LEMER Michel, assistant des bibliothèques	SCD de l'Université de Nantes
Madame MAGNIER Christel, bibliothécaire	Bibliothèque Cujas
Madame MALO Christine, bibliothécaire adjointe spécialisée	BNF – DSR Dépôt légal – livres
Madame MALOTAUX Sandrine, conservatrice	SCD Université de Toulouse III
Monsieur MARCHAND Pierre, conservateur	SICD de Grenoble II
Madame MARTINEZ Christine, bibliothécaire adjointe spécialisée	BIU de Jussieu
Madame MENIL Céline, conservatrice générale	SCD de l'Université du Maine
Monsieur MERLE Jean-François, bibliothécaire	Institut Français de Mécanique Avancée
Madame MORIN-FONTAINE Amélie, conservatrice	Bibliothèque universitaire Angers
Madame NIEMENTCHINSKY Michèle, bibliothécaire adjointe spécialisée	Bibliothèque interuniversitaire SCD Montpellier III
Monsieur PELATA Francis, assistant des bibliothèques	SCD Université de Toulouse III
Monsieur PELIGRY Christian, conservateur général	Bibliothèque Mazarine
Monsieur PEREZ Damien, bibliothécaire adjointe spécialisée	SCD de l'Université de Metz
Madame PERRIGAULT Aude, assistante des bibliothèques	BNF – DCO – D3 Département des sciences et techniques
Monsieur POUCHOL Jérôme, bibliothécaire	Bibliothèque intercommunale de Miramas
Monsieur POULAIN Fabrice, bibliothécaire adjointe spécialisée	SCD de l'Université de Lille II –
Madame PRUDON Raphaële, bibliothécaire adjointe spécialisée	BNF – Département histoire/sciences sociales
Monsieur RATEAU Emeric, assistant des bibliothèques	SCD de l'Université de Picardie –
Madame ROUSSEAU Stéphanie, bibliothécaire adjointe spécialisée	Bibliothèque de l'Opéra Garnier
Madame ROUSSY Catherine, conservatrice	Bibliothèque universitaire Santé

Monsieur ROUYER Philippe, conservateur en chef	SCD de l'Université de Rouen
Monsieur ROUYER-GAYETTE François, conservateur en chef	Direction du Livre et de la Lecture
Madame SAVINA Stéphanie, assistante ingénieure	Bibliothèque Centrale de l'Ecole Nationale Supérieure de Chimie de Paris
Madame TISSERAND Agnès, conservatrice en chef	SCD de l'Université de Reims Champagne-Ardenne
Madame VADROT-DUCREUX Patricia, assistante des bibliothèques	Bibliothèque de l'Université de Bourgogne

3. ORGANISATION MATÉRIELLE

L'organisation matérielle du concours, déconcentrée, a été confiée à l'ENSSIB, Département des concours. Elle a été assurée, sous la responsabilité de M. DUPUIGRENET-DESROUSSILLES, directeur, par Mme Valérie TESSIER, directrice de la scolarité et des concours et Mme Marina LAVOUE, avec la collaboration du bureau des concours du ministère (DPMA B7).

Les épreuves d'admissibilité se sont déroulées à Paris, Lyon et dans les six centres des DOM-TOM.

4. CALENDRIER

- Ouverture du concours par arrêté du 14 octobre 2003 (J.O. du 23/10/2003).
- Inscriptions au concours ouvertes le 17 novembre 2003, closes le 15 décembre 2003.
- Nombre de postes : 28 externes + 41 internes.
- Épreuves écrites le 2 mars 2004.

Les épreuves orales se sont déroulées dans les locaux Forum Val de Loire, rue de la Gaîté à Paris du 24 au 28 mai 2004.

Les résultats du concours ont été rendus publics le 2 juin 2004.

5. PRINCIPALES DONNÉES CHIFFRÉES

5.1 Concours externe

5.1.1. Statistiques à partir des épreuves écrites

	inscrits	Admissibles	Admis	Liste C
Analyse de dossier	3 815	126	28	42
Présents	2 095	126	28	42
Copies blanches	174	0	0	0
Moyenne	7,03	13,21	13,89	13,55
Note mini	0,0	10,25	11	10,5
Note maxi	18	18	18	17
Écart type	3,28	1,69	1,93	1,65
Notes éliminatoires	484	0	0	0
Questionnaire	3 815	126	28	42
Présents	2 095	126	28	42
Copies blanches	72	0	0	0
Moyenne	9,18	14,64	15,09	14,58
Note mini	0,001	10	12,75	10
Note maxi	18,5	18	18	18
Écart type	3,16	1,71	1,45	1,81
Notes éliminatoires	121	0	0	0

5.1.2. Statistiques à partir des épreuves orales

	Admissibles	Admis	Liste C
Entretien	126	28	42
Présents	117	28	42
Moyenne	13,33	16,72	14,02
Note mini	5	12	9,55
Note maxi	18	18	17
Ecart type	3,01	1,52	1,74

5.2 Concours interne

5.2.1. Statistiques à partir des épreuves écrites

	Recevables	Admissibles	Admis	Liste C
Analyse de dossier	498	192	41	41
Présents	448	192	41	41
Copies blanches	28	0	0	0
Moyenne	8,02	10,36	12,14	10,85
Note mini	0,5	6,75	9	7,25
Note maxi	16	16	16	14,5
Écart type	2,92	1,93	1,86	1,73
Notes éliminatoires	60	0	0	0
Questionnaire	498	192	41	41
Présents	448	192	41	41
Copies blanches	3	0	0	0
Moyenne	11,20	12,99	14,60	13,02
Note mini	4,0	6,25	9,75	9,25
Note maxi	19	19	19	17,5
Écart type	2,88	2,38	2,62	2,03
Notes éliminatoires	6	0	s	0

5.2.2. Statistiques à partir des épreuves orales

	Admissibles	Admis	Liste C
Entretien	192	41	41
Présents	184	41	41
Moyenne	13,02	16,20	14,03
Note mini	6,5	13,5	10
Note maxi	18	18	18
Écart type	2,72	1,43	1,92

II. DÉROULEMENT DES ÉPREUVES

1. ADMISSIBILITÉ

Le texte prévoit une épreuve unique en 4 heures, qui comporte deux parties : l'analyse d'un dossier technique et un questionnaire. Les candidats doivent donc être très attentifs à leur gestion du temps, de manière à savoir bien le répartir entre les deux exercices.

Les sujets ont été choisis par le jury dans sa réunion du 9 décembre 2003. Comme pour les concours précédents, il a été décidé de donner des épreuves identiques au concours externe et au concours interne.

Les épreuves du concours sont, on le sait, professionnalisées, ce qui signifie qu'on ne peut les réussir que si l'on a au préalable engrangé des connaissances spécifiques. Cette nécessité n'a toujours pas été parfaitement comprise et assimilée par les candidats, notamment externes. Le pourcentage d'absentéisme demeure particulièrement élevé (45 % pour les externes). Surtout le nombre de notes éliminatoires et de copies blanches (en externe : 12 % de copies blanches et 29 % de copies inférieures à 5 dans l'une ou l'autre des deux parties ; en interne, des pourcentages respectifs de 7 % et 15 %) montre bien que trop de candidats ne sont pas au niveau : presque une moitié (41 %) des candidats externes, et un petit quart des candidats internes (22 %) s'excluent presque immédiatement.

Il faut continuer à rappeler, puisqu'à chaque concours le problème se pose, que toute mention d'identité ou signe distinctif sur une copie (état civil du candidat, mais aussi nom de l'établissement, ou autre mention dans le corps du devoir) est strictement interdite et entraîne automatiquement **la disqualification** – la copie étant alors notée 0. Le candidat doit absolument éviter, particulièrement dans la note, de rompre l'anonymat de quelque manière que ce soit.

- **L'Analyse de dossier** requiert la rédaction d'une note. Les candidats semblent maintenant, dans l'ensemble, un peu plus familiers avec cet exercice et ses principes de base, au moins en ce qui concerne la présentation formelle qui lui est propre. Il manque encore souvent un plan simple, une rédaction claire et concise. Le corps du texte, s'il est trop rédigé dans le style de la dissertation, n'atteint pas son but, qui est de donner toutes les informations à la personne à qui s'adresse la note avec netteté et précision dans l'exposé, donc sans digressions inutiles.

On rappellera aussi, bien qu'il semble que l'ambiguïté ait été levée dans l'esprit des candidats, que le dossier d'accompagnement **n'est pas** l'exacte illustration de la situation présentée dans l'énoncé, mais qu'il est destiné à suggérer des idées, des pistes. Les candidats, s'ils sont astucieux, iront y puiser de quoi compléter habilement leur devoir. Un certain nombre d'entre eux ont d'ailleurs bien compris le profit qu'ils pouvaient en tirer.

Le sujet du concours 2003-2004, qui portait sur le déménagement d'une bibliothèque et les services proposés après réimplantation, faisait référence à une opération banale, qui avait de bonnes chances d'avoir été vécue directement par les candidats, soit dans leurs établissements, soit dans leur vie quotidienne, pour ce qui est du transfert. Il avait l'avantage de permettre de tester, outre les connaissances professionnelles, le sens pratique des candidats et leur logique. Il leur fallait aussi faire preuve d'une bonne aptitude à comprendre un énoncé en tenant compte des indications données.

Un certain nombre de bornes étaient en effet précisément indiquées : le candidat ne devait pas traiter de questions qu'on ne lui posait pas (mobiliers, conception de la signalétique, choix de l'implantation...) ; il ne devait pas non plus s'écarter de la liste des travaux concernant **les collections**, mais intégrer convenablement les éléments de cadrage (le désherbage a été fait, il n'y a pas de fonds précieux, le choix d'un déménageur est en cours). Enfin, l'assistant et son équipe collaboraient au déménagement, mais n'étaient ni les responsables ni les organisateurs de l'opération.

Dès lors, beaucoup de copies se sont situées partiellement en dehors du sujet, ou se sont étendues sur des travaux qui, à l'évidence, étant donné la conduite de l'opération, avaient forcément été déjà réalisés

en amont : ainsi il était inutile de s'appesantir sur le métrage des collections, puisque ce chiffrage faisait forcément partie des données de l'appel d'offres pour choisir un déménageur.

Dans l'ensemble, les correcteurs ont jugé les copies particulièrement pauvres dans la première partie (le déménagement). Les phases préparatoires et intermédiaires (suivi du déménagement au départ et à l'arrivée) ont été négligées, se résumant souvent à la mise en cartons, au mieux au changement de localisation dans le système informatique et aux petites réparations. Les mesures conservatoires de bases ont été oubliées ou méconnues. Il n'était pourtant pas compliqué de prévoir un nettoyage, des réparations, de penser à rencontrer le déménageur et à mettre en place un contrôle départ/arrivée ainsi qu'une présence sur les deux sites. Enfin, les candidats n'ont pas toujours fait preuve d'esprit logique, certains proposant par exemple de gérer les suites du désherbage une fois les collections transférées dans le nouvel établissement. Au total, bien des candidats auraient réalisé une meilleure performance en exploitant des éléments qui relevaient bien souvent du simple bon sens, sans se cantonner uniquement au document d'appui qui leur était fourni.

La partie concernant les services à offrir, qui s'apparentait davantage à une question de cours, a été mieux réussie. Les candidats ont bien exploité le document d'appui, particulièrement complet. Cependant certains n'ont pas su éviter la tentation de se réfugier dans les généralités inutiles ou les considérations naïves, par exemple sur les missions des bibliothèques, ou le pouvoir universel des outils informatiques, alors qu'on attendait des propositions concrètes. Il paraissait également préférable d'exclure de l'offre de services les suggestions de colloques, rencontres avec des chercheurs ou écrivains, organisation de cours de bibliographie..., qui sortent trop du ressort d'un assistant des bibliothèques.

La conception et la mise en forme de planning continuent de causer des difficultés. Un pourcentage encore important de candidats (particulièrement en interne) a fait carrément l'impasse, quitte à se défausser artificiellement ("le planning vous parviendra ultérieurement..."), et à agacer le correcteur. Cet exercice courant s'intègre pourtant dans le travail normal de l'assistant lui-même. Si les règles précises du genre doivent évidemment être respectées – au minimum construire un cadre et un tableau à double entrée - il faut aussi prendre en compte les données propres à la situation, aujourd'hui pour les besoins du concours, demain pour l'encadrement d'une équipe. Il était demandé un planning hebdomadaire (et non journalier) ainsi que la mention des principales tâches relatives au service public, à la lumière des indications de l'énoncé (horaires, effectifs, dont un agent à temps partiel). A cet égard, on attendait en principe un tableau lisible permettant de visualiser d'un coup d'œil la répartition des tâches, alors que les correcteurs ont fait souvent face à des plannings illisibles ou peu réalistes, excessivement complexes, exigeant une note complémentaire pour faciliter leur lecture.

Le jury sanctionne à chaque concours les copies dont **l'expression** (syntaxe approximative, impropriétés de vocabulaire), l'orthographe et la présentation laissent à désirer. Les candidats auront à cœur de ne pas laisser échapper ces points.

Pour les candidats internes, la moyenne des notes est de 8,02. L'éventail va de 0,5 à 16, avec 60 copies ayant encouru des notes éliminatoires et 28 copies blanches. Les externes ont obtenu des résultats encore inférieurs, dus, comme pour le précédent concours, au nombre très important de notes inférieures à 5. La moyenne est de 7,03, avec un éventail de 0 à 18. On compte 484 notes éliminatoires et 174 copies blanches.

- Le **questionnaire** comportait neuf questions traitant de différents aspects du programme, et jouant sur plusieurs plans. Certaines d'entre elles avaient pour objet de vérifier les connaissances des candidats sur des sujets classiques (les sites de la BNF, Rameau, le rôle des CAP.....) ou leurs acquis en matière de vocabulaire informatique et de technologie. D'autres pariaient davantage sur leur capacité à suivre l'actualité professionnelle, à trouver les réponses appropriées pour résoudre les problèmes quotidiens.

Rares sont les candidats qui ont fait l'effort de répondre à toutes les questions, perdant ainsi de précieux points dans un concours extrêmement sélectif. Les réponses concernant l'accessibilité des bibliothèques aux personnes en fauteuil roulant ont été souvent satisfaisantes. Les candidats, même sans avoir forcément toutes les connaissances nécessaires, ont fait preuve de bon sens en la matière.

Par contre, le jury a constaté avec surprise qu'ils pouvaient être incapables de mentionner les deux sites principaux de la BNF, préférant citer des villes françaises au hasard. Les définitions de termes informatiques ne sont pas toujours connues, certains confondant "logiciel de navigation" et "fournisseur d'accès à Internet", "outil de recherche" sur Internet et "bases de données bibliographiques" (Electre...). Les questions d'administration n'ont pas été non plus parmi les mieux réussies.

Au total, on ne saurait donc qu'encourager les candidats à travailler les matières professionnelles de base préalablement au concours. Cet investissement, qui leur permettra de gagner des points en améliorant la qualité des réponses, leur sera également utile à l'oral.

La moyenne des notes du concours interne est supérieure à celle des candidats externes : elle s'est établie à 11,20 sur 20, avec un éventail extrêmement ouvert allant de 4 à 19, dont 6 notes éliminatoires, plus 3 copies blanches.

La moyenne des notes du concours externe s'est établie à 9,18, avec un éventail allant de 0 à 18,5, dont 121 notes éliminatoires, plus 72 copies blanches.

A la suite de la réunion d'admissibilité 318 candidats ont été déclarés admissibles.

- 192 admissibles au concours interne, avec des notes allant de 6,75 à 16 sur 20 pour l'analyse de dossier (moyenne : 10,36) et de 6,25 à 19 au questionnaire (moyenne : 12,99).
- 126 admissibles au concours externe, avec des notes allant de 10,25 à 18 sur 20 pour l'analyse de dossier (moyenne : 13,21) et de 10 à 18 au questionnaire (moyenne : 14,64).

2. ADMISSION

L'épreuve d'admission s'est déroulée à Paris dans les locaux Forum Val de Loire, rue de la Gaîté du 24 au 28 mai 2004.

Huit sous-jurys de trois personnes ont été constitués, qui ont régulièrement tenu des réunions d'harmonisation afin d'éviter un traitement inégal des candidats.

L'épreuve consiste en un entretien avec le jury permettant d'apprécier les connaissances du candidat et ses aptitudes à exercer les fonctions d'assistant des bibliothèques. Chacun des entretiens a été conduit avec l'aide d'une grille utilisée par tous les sous-jurys et comportant des indicateurs d'évaluation. Il a commencé par une courte présentation du candidat expliquant son parcours professionnel et/ou personnel (notamment pour les externes), ainsi que ses motivations à exercer ce métier. Le jury a ensuite évalué les connaissances professionnelles en variant les questions, dans les limites du programme du concours (administration, bibliothéconomie, informatique). La résolution de cas pratiques a été systématiquement proposée, afin de tester l'aptitude des candidats à réagir avec bon sens aux divers problèmes quotidiens qui peuvent survenir dans la vie d'une bibliothèque ou dans la gestion d'une équipe. Le jury a également été sensible à l'ouverture d'esprit des candidats et s'est efforcé d'estimer leur capacité à évoluer au cours de leur future carrière.

► Concours interne

Les présentations orales, généralement bien maîtrisées, ont donné le sentiment d'avoir été dans l'ensemble l'objet d'une préparation sérieuse (on rappellera au passage que l'épreuve se déroule sans le secours d'un texte de référence écrit). Les candidats savent maintenant être concis, sans se livrer à une description trop analytique de leurs fonctions passées ou présentes, et de l'établissement où ils travaillent. Il leur faut simplement veiller à ne pas tomber dans l'excès inverse, celui d'un exposé fait au moule. L'exercice est en effet parfois apparu un peu répétitif au jury, par exemple dans le cas de candidats successifs appartenant au même établissement. Si l'on comprend qu'un exposé bien préparé

constitue aussi un rempart contre l'émotion légitime du candidat, celui-ci doit être capable de sortir d'un discours convenu.

Dans la suite de l'entretien, le jury a posé systématiquement des questions sur les différents domaines du programme, de manière à apprécier la solidité des connaissances professionnelles des candidats, mais aussi leur curiosité d'esprit sur tout ce qui touche au métier, aux bibliothèques, à leur public et leur environnement. Les réponses des candidats aux interrogations techniques ne sont pas toujours à la hauteur des espérances, même pour des questions classiques, notamment dans les matières administratives (statuts, missions, institutions...). Tout ce qui a trait aux bibliothèques territoriales, ou aux questions d'actualité touchant le fonctionnement des bibliothèques en général ne paraît pas très familier, au point même de produire des réponses surprenantes. Par contre, les candidats sont souvent plus à l'aise lorsque le jury leur demande de se confronter à des situations usuelles dans l'exercice de leur futur métier.

184 des 192 candidats internes admissibles se sont présentés à l'oral. Ils ont obtenu des notes allant de 6,5 à 18. A l'issue des épreuves, 41 candidats ont été admis avec des notes s'échelonnant de 10 à 18 sur 20, assez comparables au concours précédent. 41 personnes figurent sur la liste complémentaire. La moyenne des notes s'est établie à 13,02 pour les admissibles, et à 16,20 pour les admis, à 14,03 pour la liste complémentaire, ce qui demeure élevé.

➤ **Concours externe**

Les différences avec les candidats internes tendent à s'estomper, dans la mesure où une bonne partie des admissibles est constituée de ce qu'il est convenu d'appeler les "faux externes", souvent des contractuels déjà en fonction dans les bibliothèques ou des personnels de catégorie C qui ne réunissent pas encore les conditions nécessaires pour se présenter au concours interne. Les candidats provenant vraiment de l'extérieur ont la plupart du temps fait l'effort d'effectuer un stage, même court, en bibliothèque. Le jury dans ce cas, a davantage orienté ses questions sur l'expérience préalable du candidat et ses motivations, tout en sondant les connaissances bibliothéconomiques, parfois assez faibles. Les mises en situation, qui relèvent dans bien des cas de l'encadrement d'une équipe, font souvent appel à des notions de gestion des ressources humaines, et ne devraient pas poser trop de difficultés aux « vrais » externes. Il est en effet plus difficile à ces derniers de réussir le concours. Comme pour le concours précédent, on regrettera que le nombre de postes proposés en externe ne permette pas d'accueillir davantage de "vrais" externes.

117 des 126 candidats externes se sont présentés à l'oral. Le niveau général est bon, mais il ne dépasse pas de beaucoup celui du concours interne, comme l'atteste la moyenne des admissibles (13,33). Les notes se sont échelonnées de 5 à 18 sur 20. A l'issue des épreuves, 28 candidats ont été admis avec des notes allant de 12 à 18 sur 20. La moyenne (16,72) est élevée, tout comme celle de la liste complémentaire (42 personnes, avec une moyenne de 14,02).

De façon générale le jury souhaite rappeler à tous les candidats, internes ou externes, que, dans le cadre d'un oral de concours, ils doivent soigner leur manière de se présenter, et éviter toute familiarité.

L'examen des statistiques des candidats apporte un certain nombre de données intéressantes :

• sur le concours interne

Davantage représentées dans la profession, les femmes (63 %) ont été plus nombreuses à se présenter que les hommes (37 %). Meilleures à l'écrit (66 % des admissibles), elles ont encore un peu amélioré leur position à l'oral, contrairement aux concours précédents. Au total, 68 % des lauréats sont des lauréates, un résultat confirmé par la liste complémentaire (71 % de femmes). Le pourcentage d'admis est cette année de 32 % en liste principale, et de 29 % en liste complémentaire.

L'essentiel des lauréat(e)s (70,9 %) se trouve dans la tranche des 31 à 45 ans, une moyenne d'âge plus élevée que pour le précédent concours. Ce concours était en effet le dernier à proposer un dispositif favorable aux candidats internes – 60 % des postes offerts leur étaient réservés – ce qui a sans doute incité des candidats relativement plus âgés à se présenter. La proportion la plus importante de reçus se trouve dans la tranche des 31-35 ans, qui en renferme presque la moitié (46,3%). En liste complémentaire, le résultat est proche : 46,3 % des admis ont entre 31 et 35 ans, 75,6 % ont entre 31 et 45 ans.

Le reste des lauréats se répartit majoritairement entre trois tranches d'âge (27/30 ans, 46/50 ans et 50/55 ans), avec des pourcentages respectifs de 9,8 %, 4,9 % et 7 %. Si 7% des reçus figurent dans la tranche des 50/55 ans, les plus jeunes apparaissent cependant comme susceptibles de réussir plus facilement le concours : plus de la moitié des inscrits de la tranche 27/35 ans ont été admissibles, et plus du tiers (35 %) admis sur liste principale ou complémentaire.

La majorité des candidats (65,9 %) n'a pas indiqué de diplôme. Les statistiques n'apportent donc que peu d'éléments d'information. Parmi les admis, 14,6 % sont bacheliers, 7 % sont d'un niveau BEP/BEPC, et 5 % d'un niveau Bac+2 et BAC+ 4.

Les inscrits et les reçus appartiennent, dans une écrasante proportion, au corps des magasiniers en chef. Sur les 26 magasiniers spécialisés hors-classe qui se sont présentés au concours (5 % des inscrits), un seul a passé la barre.

Les candidats, les admissibles et les reçus viennent en majorité des bibliothèques universitaires (71 % des inscrits, 66 % des reçus, 68 % en liste complémentaire), puis de la Bibliothèque nationale de France (21 % des candidats, 24 % des reçus, 21 % en liste complémentaire).

L'Île-de-France possède la plus grande proportion de candidats et de reçus. Elle obtient de très bons résultats (42,2 % des inscrits, 43,9 % des reçus, 53,7 % en liste complémentaire). Deux régions réalisent également une excellente performance : la région Nord/Pas-de-Calais avec un remarquable pourcentage d'admis par rapport aux inscrits (6 % des inscrits, mais 17,1 % des reçus, et 12,2 % en liste complémentaire), puis la région Provence-Alpes-Côte d'Azur (6 % des inscrits mais 12,2 % des admis, et 2 % en liste complémentaire). On citera enfin la région Rhône-Alpes (8 % des inscrits, 7 % des admis et 7 % en liste complémentaire).

• **sur le concours externe**

Comme pour le concours interne, les femmes sont beaucoup plus nombreuses que les hommes parmi les inscrits (respectivement 70,6 % et 29,4 %). Elles sont meilleures à l'écrit, mais contrairement aux deux concours précédents, et de la même façon qu'au concours interne, elles ne cèdent plus désormais de terrain à l'oral : le pourcentage d'admissibles (71,4 % en liste principale, 78,6 % en liste complémentaire) demeure largement supérieur à celui des hommes, qui conservent à peu près leur position à l'oral (28,6 % des admis, 21,4 % de la liste complémentaire).

La moyenne d'âge est plutôt jeune, puisque le palmarès revient à la tranche d'âge des 21–30 ans, qui constitue 60,6 % des inscrits. Mais c'est la tranche des 26–35 ans, qui réalise les meilleurs résultats : 61,9 % des admissibles et 64,3 % des lauréats, 73,9 % en liste complémentaire. Hasard ou effet de la maturité, le score des 21-25 ans (23,7 % des inscrits), s'effrite à l'écrit (18,3 % des admissibles) et à l'oral (14,3 % des admis, 5 % de la liste complémentaire), tandis que celui des tranches 31-35 ans s'améliore (21,5 % des inscrits, 27 % des admissibles, 28,6 % des reçus, 31 % de la liste complémentaire).

Si le baccalauréat, qui est le niveau d'études demandé pour ce concours, représente le diplôme le plus courant parmi les candidats (28,8 % inscrits), les bacheliers ne sont pas ceux qui réussissent le mieux (21,4 % des reçus, 21,4 % de la liste complémentaire). Les candidats de niveau des Bac+3 et Bac+4 sont ceux qui obtiennent les meilleurs résultats :

- 25 % des admis (et 33,3 % de la liste complémentaire) ont BAC+3 (27,9 % des inscrits).
- 32,1 % des admis (et 21,4 % de la liste complémentaire) ont Bac+4 (17,7 % des inscrits).

Sauf exception, le concours favorise les diplômés de sciences humaines. 46 % possèdent une spécialité en lettres, (ou histoire de l'art, philosophie, etc.), 18 % en droit / économie et 14 % en histoire, géographie, psychologie. Deux admis possèdent cependant un diplôme orienté vers les sciences.

En ce qui concerne l'origine géographique, une majorité de candidats (28,4 %) est originaire de l'Île-de-France et forme 21,4 % des reçus. Vient ensuite la région Rhône-Alpes (12,9 % des inscrits, 7 % des admis, 21,4 % en liste complémentaire).

III. CONCLUSION

Le concours de l'année 2004 s'inscrit dans la lignée des concours précédents. Il appelle donc des remarques en partie identiques. Bien que le nombre d'inscrits soit régulièrement très important, on continue de s'interroger sur la motivation des candidats au moment de l'inscription : cette année encore, presque la moitié des inscrits au concours externe (45%) ne se sont pas présentés. Le nombre de copies faibles ou très faibles demeure élevé, dans chacune des deux parties de l'épreuve d'écrit, alors qu'il est bien établi maintenant qu'il s'agit d'un concours aux épreuves professionnalisées, qui suppose donc une solide préparation, utile à la fois à l'écrit et à l'oral. Rappelons-le : les sujets choisis par le jury sont techniques, il est illusoire de penser les traiter à l'aide de considérations générales.

A l'écrit, les candidats ont mieux pris en compte l'aspect formel de la note à partir de l'analyse de dossier. Ils continuent de négliger trop souvent les exercices simples susceptibles de leur être demandés, comme l'établissement de plannings. Ce type de compétence s'applique pourtant utilement à l'activité quotidienne d'un assistant.

Comme l'année précédente, les épreuves ont pris en compte ce qu'il est convenu d'appeler les "nouvelles technologies". La partie administrative du programme doit être mieux cernée par les candidats, notamment à l'oral.

Ce concours très professionnel continue à favoriser les "faux externes", au détriment peut-être d'un renouvellement de la profession. Enfin on notera que le recrutement est très féminisé.

ANNEXES

- Annexe 1** **1^{er} sujet : analyse d'un dossier technique**
- Annexe 2** **2^{ème} sujet : questionnaire**
- Annexe 3** **Statistiques candidats externes**
- Annexe 4** **Statistiques candidats internes**

ANALYSE D'UN DOSSIER TECHNIQUE

Concours interne (coef. 2) et externe (coef. 3)

La bibliothèque où vous travaillez en tant qu'assistant(e) va ouvrir à la rentrée prochaine un nouveau site de 1 200 m², dédié aux sciences économiques et à la gestion, entièrement en libre accès, dont vous aurez la responsabilité.

Le mobilier est en place. Le choix d'un déménageur est en cours. Les collections seront transférées (monographies et périodiques courants) ont déjà fait l'objet d'un désherbage. Des acquisitions complémentaires sont prévues. Les effectifs de l'équipe seront de 4 agents, soit 1 B et 3 C (3.5 équivalent temps plein).

Votre directeur (trice) vous demande de rédiger une note indiquant :

- les travaux relatifs au déménagement dont devra se charger votre équipe, pour ce qui concerne les collections,
- les principaux services qu'il serait possible de proposer aux usagers, compte tenu des effectifs et sachant que l'on voudrait ouvrir cette bibliothèque 30 heures par semaine.

(4 à 5 pages au maximum)

On souhaite ouvrir cette nouvelle bibliothèque du lundi au vendredi de 10 h à 16 h. Dans cette perspective, vous établirez un modèle de planning hebdomadaire pour les principales tâches relatives au service public qui seront effectuées par votre équipe.

Liste des documents fournis :

Document 1 : Elisabeth Prost, Nathalie Esnault, Déménager une bibliothèque, Édition du Cercle de la librairie, 2003. (1 page, extraits)

Document 2 : Guide du lecteur d'un service commun de documentation. (2 pages, extraits)

Document 3 : Claude Jolly, Bibliothèques universitaires, Regard sur les changements, *Bulletin des bibliothèques de France*, 2001, t. 46, n°6, p. 50-54. (1 page, extraits)

Aucune mention de votre identité, ni signature ne doit être portées sur la note

Document 1

**Élisabeth Prost, Nathalie Esnault, Déménager une bibliothèque.
Éditions du Cercle de la librairie, 2003.**

A la veille de déménager une bibliothèque, on s'interroge sur son patrimoine. On cherche à en cerner les contours, à le visualiser et à l'évaluer : quelle est son ampleur, sa valeur, sa qualité ? Pour se faire une opinion, on doit juger sur pièces en s'immergeant dans les collections ; en parcourant systématiquement les rayons, on contrôle la présence des ouvrages inscrits à l'inventaire tout en les expertisant ...

Un vaste chantier doit s'ouvrir. On ne peut bien sûr pas s'attaquer globalement au problème, mais travailler sur des ensembles logiques et restreints. Il y a sûrement du toilettage et un tri à faire pour améliorer l'aspect général du fonds et par voie de conséquence l'image de la bibliothèque. Mais arracher les mauvaises herbes ne suffit pas. Une fois repérées les faiblesses, les détériorations et les disparitions, il faut préparer en nouveau cycle d'acquisitions, destiné à faire des remplacements et à combler les lacunes. Dans l'optique de l'emménagement, il faut réorganiser l'accès aux collections, planifier leur redéploiement et leur reclassement ...

La réorientation des collections peut revêtir divers aspects. Il peut s'agir d'une relégation en bloc d'un fonds particulier dont l'usage est limité ; il peut se faire aussi que le mouvement soit inverse. On privilégie alors le libre accès ...

L'absence de place ne permet pas de rassembler une documentation éparse. Dans ce cas, on préfigure virtuellement le regroupement des livres en les repérant avec une marque pour faciliter leur prélèvement sur les rayonnages au moment du déménagement.

Une gestion rigoureuse de ces opérations assure la visibilité permanente et exacte du fonds. A ce titre, toutes les modifications apportées à l'inventaire et au catalogue topographique doivent être correctement enregistrées, afin d'actualiser ces informations nécessaires à la préparation du transfert. C'est ce qui garantit la justesse d'une évaluation quantitative, car la révision du fonds doit déboucher sur un bilan chiffré ...

Document 2

SERVICE COMMUN DE LA DOCUMENTATION GUIDE DU LECTEUR. BU

• **Le service commun de la documentation** réunit toutes les bibliothèques fonctionnant dans l'université : la bibliothèque universitaire (BU) et les bibliothèques associées des unités de formation et de recherche (UFR), Instituts, Écoles et centres de recherche de l'université

La bibliothèque universitaire propose des documents papier : livres et revues, des documents électroniques en ligne ou sur cédéroms et des vidéogrammes. Les collections constituées pour répondre aux demandes des étudiants, des enseignants et des chercheurs sont ouvertes à toute personne qui en a besoin.

De nombreuses bases bibliographiques en ligne sont disponibles : Current Contents, Digital Dissertations, Econlit, ERIC, FRANCIS, Historical Abstracts, Lexbase et Euroloi, MLA Bibliography, PsycINFO, Repère, SPORT Discus ...

Les revues électroniques en ligne sont en plein développement. Les lecteurs peuvent accéder à des bases généralistes comme Springer (480 revues), Kluwer on line (600 revues), Proquest (2 758 revues) ou spécialisés, par exemple en économie, Abi Inform (1 594 revues). Ces revues sont consultables des postes de la bibliothèque universitaire et souvent des postes du campus. Les informations sur les nouvelles bases sont disponibles sur le site de la bibliothèque universitaire.

La section Droit-Lettres propose un fonds de 3 000 vidéogrammes, à consulter sur place.

1) S'inscrire à la bibliothèque

Adressez-vous à la banque de prêt ou à l'accueil

Il vous sera demandé :

➤ Si vous êtes étudiant :

- votre carte d'étudiant

- son volet détachable destiné à la bibliothèque (certificat de scolarité faisant office de fiche de renseignements)

➤ Si vous faites partie du personnel

- un certificat d'exercice

- une photo d'identité

➤ Si vous n'êtes ni étudiant ni personnel de l'université et que vous désirez faire des recherches (lecteur autorisé)

- une photo d'identité

- le paiement du droit annuel de bibliothèque (entreprise et professions libérales, tarifs particuliers : se renseigner aux bureaux d'accueil)

La carte de lecteur vous donne accès aux quatre sections de la BU, à la bibliothèque de l'IUT et à certaines bibliothèques d'UFR (Art et Archéologie, Sciences humaines-IUP, Histoire-Géographie, Langues, Lettres et Philosophie)

2) S'informer sur les services de la bibliothèque

➤ Au près du bureau de prêt pour une information rapide (orientation)

➤ Au près du bureau d'information

➤ Lors des visites d'initiation, en début d'année universitaire, individuelles ou en groupe durant le 1^{er} trimestre, pour les 1^{er} cycles et toute personne intéressée

➤ Lors des séances de formation bibliographique organisés toute l'année, à la demande, sur rendez-vous au bureau d'information (étudiants, enseignants, chercheurs et personnels de l'université)

La bibliothèque met à la disposition du public des salles de travail en groupe, des photocopieurs, des points multimédia, des postes de recherche sur Internet et de consultation des cédéroms, équipés d'imprimantes.

Une aide à la recherche est donnée aux bureaux d'information.

➤ En consultant le site Web de la bibliothèque et la rubrique "Actualités"

Document 3

**Claude Jolly, Bibliothèques universitaires, regard sur les changements,
BBF 2001, t. 46, n°6, p. 50-54. (extraits)**

... Contrairement à une idée parfois reçue sans examen, le système d'information qui constitue la bibliothèque doit aussi s'inscrire dans un bâtiment. Celui-ci est indispensable à l'exercice concret de la fonction d'interface qui définit les services documentaires. Il est surtout le lieu collectif par excellence au sein duquel se constitue la communauté universitaire et se construit l'identité étudiante. Il remplit en outre une fonction sociale éminente dès qu'il offre aux étudiants de bonnes conditions de travail tout en mettant à leur disposition des ressources souvent coûteuses ...

Dans ce contexte, l'architecture des bibliothèques est conduite à évoluer, en portant une attention renouvelée à plusieurs exigences :

- assurer une forte visibilité au bâtiment abritant le service de documentation, qui constitue un pôle structurant de l'institution ;
- affirmer le principe général de l'accès direct aux ressources, qu'elles soient sur support traditionnel ou numérique, en réservant le cas de l'accès indirect à de situations particulières ... ;
- tendre vers l'accès en continu aux différents services, en permettant à la bibliothèque de pouvoir fonctionner à certaines heures avec un effectifs réduit, ou d'accueillir 24 heures sur 24 certains usagers dûment identifiés (par un badge par exemple) ;
- favoriser plusieurs types d'usage en faisant correspondre à différents espaces différentes pratiques de consultation et de travail ;
- prévoir des lieux de formation pour les usagers ;
- multiplier les possibilités d'implantation de postes informatiques ;
- garantir une grande flexibilité à des bâtiments qui doivent pouvoir évoluer très rapidement ...

Deux éléments caractérisent aujourd'hui l'accès aux ressources documentaires. D'un côté, l'extrême dispersion ou variété de l'offre, la qualité souvent inégale des ressources et la diversité des modes d'accès contribuent à rendre plus difficile la recherche d'informations. De l'autre, on observe que les usagers, quoique souvent mal armés, souhaitent à juste titre être autonomes dans leur démarche en maîtrisant le processus de recherche documentaire. Il en résulte que les bibliothèques doivent consacrer plus de moyens et plus de temps au service du public, soit en présentiel, soit par la confection d'outils spécifiques : guides du lecteur, bornes interactives, didacticiels, aides en ligne, etc. Il en résulte surtout que la formation des usagers à l'information scientifique et technique est appelée à prendre une place beaucoup plus importante, qui n'a plus grand-chose à voir avec les visites guidées d'autrefois dans les bibliothèques ...

QUESTIONNAIRE

(coef. 2 pour l'externe ; coef. 1 pour l'interne)

- 1°) Citez les sept implantations de la BnF (4 lignes)
- 2°) Quel est le rôle des CAP ? (4 lignes)
- 3°) Nommez deux logiciels de navigation et 4 outils de recherche sur le Web. (2 lignes)
- 4°) Citez au moins quatre mesures indispensables à l'accueil des personnes en fauteuil roulant dans une bibliothèque. (5 lignes)
- 5°) Énoncez les critères d'une politique de désherbage des collections. (12 lignes)
- 6°) Vous direz ce qu'est un consortium de bibliothèques et quels en sont les objectifs. Vous illustrerez votre exposé par un exemple français. (6 lignes)
- 7°) En bibliothèque, qu'appelle-t-on répertoire de signets ? Quelle est son utilité pour le public ? (3 lignes)
- 8°) Que signifie rameau et à quoi sert-il ? (6 lignes)
- 9°) A quoi sert la loi sur le droit de prêt ? Donnez les grandes lignes du dispositif. (12 lignes)

STATISTIQUES CANDIDATS EXTERNES

1. Répartition par sexe

	Inscrits		Admissibles		Admis		Liste C	
Hommes	1 123	29,44 %	27	21,43%	8	28,57%	9	21,43%
Femmes	2 692	70,56 %	99	78,57%	20	71,43%	33	78,57%
Total	3815		126		28		42	

2. Répartition par date de naissance

Date de naissance	Inscrits		Admissibles		Admis		Liste C		
Plus de 55 ans	1947	1		0		0		0	
	1948	1		0		0		0	
sous-total		2	0,05%	0		0		0	
de 51 à 55 ans	1949	4		1		0		0	
	1950	5		1		0		0	
	1951	4		0		0		0	
	1952	7		0		0		0	
	1953	7		0		0		0	
	sous-total		27	0,71%	2	1,59%	0		0
de 46 à 50 ans	1954	5		2		1		0	
	1955	8		0		0		0	
	1956	12		1		0		0	
	1957	8		0		0		0	
	1958	19		1		0		1	
	sous-total		52	1,36%	4	3,17%	1	3,57%	1
de 41 à 45 ans	1959	37		1		0		1	
	1960	38		1		0		0	
	1961	41		0		0		0	
	1962	45		1		0		1	
	1963	49		1		0		0	
	sous-total		210	5,50%	4	3,17%	0		2
de 36 à 40 ans	1964	58		2		0		2	
	1965	63		3		1		0	
	1966	69		5		3		1	
	1967	89		2		0		1	
	1968	78		2		0		2	
	sous-total		357	9,36%	14	11,11%	4	14,29%	6

Date de naissance		Inscrits		Admissibles		Admis		Liste C	
de 31 à 35 ans	1969	106		2		0		1	
	1970	126		1		0		1	
	1971	143		15		3		5	
	1972	194		4		0		3	
	1973	252		12		5		3	
sous-total		821	21,52%	34	26,98%	8	28,57%	13	31%
de 26 à 30 ans	1974	273		9		2		5	
	1975	255		14		3		7	
	1976	255		5		1		2	
	1977	313		10		3		3	
	1978	310		6		1		1	
sous-total		1 406	36,85%	44	34,92%	10	35,71%	18	42,86%
de 21 à 25 ans	1979	267		9		3		1	
	1980	269		4		0		0	
	1981	184		7		1		0	
	1982	122		2		0		1	
	1983	61		1		0		0	
sous-total		903	23,67%	23	18,25%	4	14,29%	2	4,76%
de 15 à 20 ans	1984	26		1		1		0	
	1985	10		0		0		0	
	1986	1		0		0		0	
sous-total		37	0,97%	1	0,79%	1	3,57%	0	
Total		3 815		126		28		42	

3. Répartition par diplôme et par spécialité

Code des diplômes :

0 : Spécialité non précisée

BAC A : Diplôme d'accès aux études universitaires

BAC DE : Demande d'équivalence

BAC L : Littéraire

BAC ES : Économique et social

BAC S : Scientifique

BAC P : Professionnel

BAC STT : Sciences et technologies tertiaires

LA : Lettres, histoire de l'art, philosophie, théologie, musicologie, langues, etc...

SH : Histoire, géographie, psychologie, ethnologie, etc...

SJ : Droit, économie, gestion, sciences politiques, etc...

SN : Biologie, physiologie, sciences naturelles, géologie, etc...

ST : Mathématiques, physique, chimie, informatique, diplômes d'ingénieurs, etc...

SI : Information, communication

Le niveau du diplôme est indiqué par rapport au Bac. Ex. : BAC3= licence ou équivalent.

Les mères de plus de trois enfants sont dispensées de la condition de diplôme.

Diplômes	Inscrits		Admissibles		Admis		Liste C	
sans diplôme	31	0,81%	0		0		0	
niveau BEPC	7	0,18%	0		0		0	
niveau BEP-CAP	5	0,13%	1	0,79%	1	3,57%	0	
BAC 0	56		3		1		1	
BAC A	36		3		0		1	
BAC DE	28		0		0		0	
BAC ES	144		6		3		1	
BAC L	431		7		1		2	
BAC P	75		0		0		0	
BAC S	119		2		0		0	
BAC STT	210		7		1		4	
sous-total	1 099	28,81%	28	22,22%	6	21,4%	9	21,4%
BAC2 0	17		0		0		0	
BAC2 LA	175		6		1		4	
BAC2 SH	119		3		1		1	
BAC2 SI	203		4		0		1	
BAC2 SJ	92		3		0		2	
BAC2 SN	25		1		0		0	
BAC2 ST	42		1		1		0	
BAC2 STT	1		0		0		0	
sous-total	674	17,67%	18	14,29%	3	10,71%	8	19%
BAC3 0	15		0		0		0	
BAC3 LA	505		18		4		6	
BAC3 SH	412		11		2		6	
BAC3 SI	53		3		0		1	
BAC3 SJ	62		1		1		0	
BAC3 SN	8		1		0		0	
BAC3 ST	10		1		0		1	
sous-total	1065	27,92%	35	27,78%	7	25%	14	33,33%
BAC4 0	11		0		0		0	
BAC4 LA	253		15		6		3	
BAC4 SH	253		9		0		3	
BAC4 SI	70		7		1		3	
BAC4 SJ	60		1		1		0	
BAC4 SN	10		0		0		0	
BAC4 ST	20		1		1		0	
sous-total	677	17,75%	33	26,19%	9	32,14%	9	21,43%
BAC5 0	4		0		0		0	
BAC5 LA	83		5		1		0	
BAC5 SH	71		4		1		2	
BAC5 SI	26		1		0		0	
BAC5 SJ	29		0		0		0	
BAC5 SN	7		0		0		0	
BAC5 ST	17		1		0		0	
sous-total	237	6,21%	11	8,73%	2	7,14%	2	4,76%

Diplômes	Inscrits		Admissibles		Admis		Liste C	
BAC6 0	3		0		0		0	
BAC6 LA	5		0		0		0	
BAC6 SH	8		0		0		0	
BAC6 SJ	1		0		0		0	
BAC6 SN	2		0		0		0	
BAC6 ST	1		0		0		0	
sous-total	20	0,52%	0		0		0	
Total	3 815		126		28		42	

4. Répartition par département d'origine

Régions / Départements	Inscrits		Admissibles		Admis		Liste C	
ALSACE								
67 Bas-Rhin	75		1		0		1	
68 Haut-Rhin	11		0		0		0	
sous-total	86	2,25%	1	0,79%	0		1	2,38%
AQUITAINE								
24 Dordogne	7		0		0		0	
33 Gironde	93		3		1		0	
40 Landes	6		0		0		0	
47 Lot-et-Garonne	10		0		0		0	
64 Pyrénées-Atlantiques	18		0		0		0	
sous-total	134	3,51%	3	2,38%	1	3,57%	0	
AUVERGNE								
3 Allier	15		0		0		0	
15 Cantal	5		0		0		0	
43 Haute-Loire	5		0		0		0	
63 Puy-de-Dôme	68		1		1		0	
sous-total	93	2,44%	1	0,79%	1	3,57%	0	
BASSE-NORMANDIE								
14 Calvados	56		1		0		0	
50 Manche	12		0		0		0	
61 Orne	11		1		1		0	
sous-total	79	2,07%	2	1,59%	1	3,57%	0	
BOURGOGNE								
21 Côte d'Or	43		2		1		1	
58 Nièvre	4		0		0		0	
71 Saône-et-Loire	24		1		0		1	
89 Yonne	6		0		0		0	
sous-total	77	2,02%	3	2,38%	1	3,57%	2	4,76%
BRETAGNE								
22 Côtes-d'Armor	21		0		0		0	
29 Finistère	44		3		0		1	
35 Ille-et-Vilaine	88		4		3		0	
56 Morbihan	29		0		0		0	
sous-total	182	4,77%	7	5,56%	3	10,71%	1	2,38%

Régions / Départements	Inscrits	Admissibles	Admis	Liste C
CENTRE				
18 Cher	18	1	0	0
28 Eure-et-Loire	13	0	0	0
36 Indre	5	0	0	0
37 Indre-et-Loire	46	1	0	0
41 Loir-et-Cher	15	0	0	0
45 Loiret	35	0	0	0
sous-total	132	3,46%	2	1,59%
CHAMPAGNE				
08 Ardennes	10	0	0	0
10 Aube	8	0	0	0
51 Marne	50	1	0	1
52 Haute-Marne	2	0	0	0
sous-total	70	1,83%	1	0,79%
CORSE				
20 Corse	6	0	0	0
sous-total	6	0,16%	0	0
FRANCHE-COMTE				
25 Doubs	34	0	0	0
39 Jura	10	0	0	0
70 Haute-Saône	3	0	0	0
90 Territoire-de-Belfort	6	1	0	0
sous-total	53	1,39%	1	0,79%
HAUTE-NORMANDIE				
27 Eure	22	0	0	0
76 Seine-Maritime	71	3	0	1
sous-total	93	2,44%	3	2,38%
ILE-DE-FRANCE				
75 Ville-de-Paris	391	17	3	6
77 Seine-et-Marne	87	0	0	0
78 Yvelines	75	3	0	2
91 Essonne	101	1	0	0
92 Hauts-de-Seine	120	7	1	2
93 Seine-Saint-Denis	89	1	0	1
94 Val-de-Marne	154	8	2	2
95 Val-d'Oise	67	1	0	0
sous-total	1084	28,41%	38	30,16%
LANGUEDOC-ROUSSILLON				
11 Aude	7	0	0	0
30 Gard	31	2	1	0
34 Hérault	60	0	0	0
66 Pyrénées Orientales	22	2	0	1
sous-total	120	3,15%	4	3,17%
LIMOUSIN				
19 Corrèze	7	0	0	0
23 Creuse	1	0	0	0
87 Haute-Vienne	19	0	0	0
sous-total	27	0,71%	0	0

Régions / Départements	Inscrits	Admissibles	Admis	Liste C
LORRAINE				
54 Meurthe-et-Moselle	56	1	0	0
55 Meuse	2	0	0	0
57 Moselle	36	0	0	0
88 Vosges	16	0	0	0
sous-total	110	2,88%	1	0,79%
MIDI-PYRENEES				
9 Ariège	2	0	0	0
12 Aveyron	6	0	0	0
31 Haute-Garonne	97	10	6	0
32 Gers	11	0	0	0
46 Lot	1	0	0	0
65 Hautes-Pyrénées	5	0	0	0
81 Tarn	8	0	0	0
82 Tarn-et-Garonne	10	1	0	0
sous-total	140	3,67%	11	8,73%
NORD				
59 Nord	138	10	2	5
62 Pas-de-Calais	63	6	1	3
sous-total	201	5,27%	16	12,70%
PAYS-DE-LA-LOIRE				
44 Loire-Atlantique	74	5	1	2
53 Mayenne	10	0	0	0
49 Maine-et-Loire	42	0	0	0
72 Sarthe	24	1	1	0
85 Vendée	11	0	0	0
sous-total	161	4,22%	6	4,76%
PICARDIE				
02 Aisne	17	0	0	0
60 Oise	40	2	0	1
80 Somme	33	1	1	0
sous-total	90	2,36%	3	2,38%
POITOU-CHARENTES				
16 Charente	12	0	0	0
17 Charente-Maritime	17	0	0	0
79 Deux-Sèvres	12	0	0	0
86 Vienne	44	1	0	0
sous-total	85	2,23%	1	0,79%
PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR				
04 Alpes-de-Hte Provence	3	0	0	0
05 Hautes-alpes	3	0	0	0
06 Alpes-Maritimes	25	0	0	0
13 Bouche-du-Rhône	105	2	0	2
83 Var	26	0	0	0
84 Vaucluse	19	0	0	0
sous-total	181	4,74%	2	1,59%

Régions / Départements	Inscrits	Admissibles	Admis	Liste C				
RHONE-ALPES								
01 Ain	15	0	0	0				
07 Ardèche	14	0	0	0				
26 Drôme	21	0	0	0				
38 Isère	129	4	1	1				
42 Loire	59	4	0	2				
69 Rhône	219	10	1	5				
73 Savoie	13	1	0	0				
74 Haute-Savoie	21	1	0	1				
sous-total	491	12,87%	20	15,87%	2	7,14%	9	21,4%
DOM-TOM								
97100 Guadeloupe	33	0	0	0				
97200 Martinique	28	0	0	0				
97300 Guyane	6	0	0	0				
97400 Réunion	50	0	0	0				
98800 Nouméa	1	0	0	0				
98700 Tahiti	2	0	0	0				
sous-total	120	3,15%	0	0	0	0	0	0
Total	3815		126		28		42	

STATISTIQUES CANDIDATS INTERNES

1. Répartition par sexe

	Recevables		Admissibles		Admis		Liste C	
Hommes	182	36,55%	66	34,38%	13	31,71%	12	29,27%
Femmes	316	63,45%	126	65,63%	28	68,29%	29	70,73%
Total	498		192		41		41	

2. Répartition par date de naissance

Date de naissance		Recevables		Admissibles		Admis		Liste C	
plus de 55 ans	1943	1		0		0		0	
	1944	1		0		0		0	
	1945	4		1		0		0	
	1947	6		0		0		0	
	1948	5		2		0		2	
sous-total		17	3,41%	3	1,56%	0		2	4,88%
de 51 à 55 ans	1949	10		3		1		0	
	1950	6		1		0		0	
	1951	6		2		1		0	
	1952	9		4		1		0	
	1953	9		2		0		0	
sous-total		40	8,03%	12	6,25%	3	7,32%	0	
de 46 à 50 ans	1954	8		3		0		1	
	1955	13		2		0		1	
	1956	13		5		1		1	
	1957	16		2		0		1	
	1958	14		3		1		0	
sous-total		64	12,85%	15	7,81%	2	4,88%	4	9,76%
de 41 à 45 ans	1959	20		6		3		1	
	1960	14		6		2		1	
	1961	18		4		0		0	
	1962	20		3		1		0	
	1963	17		6		0		1	
sous-total		89	17,87%	25	13,02%	6	14,63%	3	7,32%
de 36 à 40 ans	1964	19		6		1		0	
	1965	25		8		1		1	
	1966	24		9		1		3	
	1967	23		7		1		1	
	1968	36		20		3		4	
sous-total		127	25,50%	50	26,04%	7	17,07%	9	21,95%

Date de naissance		Recevables		Admissibles		Admis		Liste C	
de 31 à 35 ans	1969	29		17		3		4	
	1970	26		12		6		4	
	1971	32		16		4		4	
	1972	31		17		4		5	
	1973	19		12		2		2	
sous-total		137	27,51%	74	38,54%	19	46,34%	19	46,34%
de 27 à 30 ans	1974	10		5		3		1	
	1975	7		4		0		2	
	1976	4		2		0		1	
	1977	3		2		1		0	
sous-total		24	4,82%	13	6,77%	4	9,76%	4	9,76%
Total		498		192		41		41	

3. Répartition par diplôme et par spécialité

Code des diplômes :

0 : Spécialité non précisée

BAC A : Diplôme d'accès aux études universitaires

BAC L : Littéraire

BAC ES : Économique et social

BAC S : Scientifique

BAC P : Professionnel

BAC STT : Sciences et technologies tertiaires

LA : Lettres, Histoire de l'art, Philosophie, Théologie, Musicologie, Langues, etc ...

SH : Histoire, Géographie, Psychologie, Ethnologie, etc ...

SJ : Droit, Économie, Gestion, Sciences politiques, etc ...

SN : Biologie, physiologie, sciences naturelles, géologie, etc...

ST : Mathématiques, Physique, Chimie, Informatique, Diplômes d'ingénieurs, etc...

SI : Information, communication

Le niveau du diplôme est indiqué par rapport au Bac. Ex. : BAC3 = licence ou équivalent

Diplômes	Recevables		Admissibles		Admis		Liste C	
diplôme non précisé	341	68,47%	123	64,06%	26	63,41%	27	65,85%
niveau BEPC	10	2,01%	3	1,56%	0		0	
niveau BEP	18	3,61%	8	4,17%	3	7,32%	2	4,88%
BAC 0	9		2		2		0	
BAC A	9		3		1		1	
BAC L	14		6		1			
BAC ES	11		4		0		0	
BAC P	1		1		1		0	
BAC S	9		2		1		0	
BAC STT	17		5		0		1	
sous-total	70	14,06%	23	11,98%	6	14,63%	2	4,88%
BAC2 LA	3		1		0		0	
BAC2 SH	5		3		2		1	
BAC2 SI	2		2		0		0	
BAC2 SJ	3		1		0		0	
BAC2 ST	3		1		0		0	

Diplômes	Recevables		Admissibles		Admis		Liste C	
sous-total	16	3,21%	8	4,17%	2	4,88%	1	2,44%
BAC3 0	2		2		1		0	
BAC3 LA	10		5		0		1	
BAC3 SH	12		6		0		1	
BAC3 SJ	1		1		0		0	
BAC3 SN	1		1		0		1	
BAC3 ST	2		2		0		2	
sous-total	28	5,62%	17	8,85%	1	2,44%	5	12,20%
BAC4 LA	2		1		0		0	
BAC4 SH	6		4		1		2	
BAC 4 SI	1		1		0		1	
BAC4 SJ	1		1		0		0	
BAC4 SN	2		1		1		0	
BAC4 ST	1		1		0		1	
sous-total	13	2,61%	9	4,69%	2	4,88%	4	9,76%
BAC5 LA	2		1		1		0	
sous-total	2	0,40%	1	0,52%	1	2,44%	0	
Total	498		192		41		41	

4. Répartition par grade

Grades	Recevables		Admissibles		Admis		Liste C	
Magasiniers en Chef	472	94,78%	185	96,35%	40	97,56%	41	100%
Magasiniers Spécialisés HC	26	5,22%	7	3,65%	1	2,44%	0	
Total	498		192		41		41	

5. Répartition par type d'établissement d'origine

Code des établissements :

BGE bibliothèques des grands établissements

BnF Bibliothèque nationale de France

BPI bibliothèque publique d'information

BU bibliothèques universitaires

CFCB centres de formation aux carrières des bibliothèques

Divers armées, CCN, ENG, ENM, IFB, IHEC, INETOP, INJEP, INRP, JPL, enseignement primaire et secondaire, CDI et CIO

Types	Recevables		Admissibles		Admis		Liste C	
BGE	11	2,21%	5	2,60%	1	2,44%	3	7,32%
BnF	103	20,72%	40	20,83%	10	24,39%	8	19,51%
BPI	10	2,01%	3	1,56%	1	2,44%	1	2,44%
BU	354	71,08%	135	70,31%	27	65,85%	28	68,29%
CFCB	1	0,20%	1	0,52%	0		0	
DIV	16	3,21%	8	4,17%	2	4,88%	1	2,44%
UNIV	3	0,60%	0		0		0	
Total	498		192		41		41	

6. Répartition par région et par département d'origine

Régions / Départements	Recevables		Admissibles		Admis		Liste C	
ALSACE								
67 Bas-Rhin	4		2		0		1	
68 Haut-Rhin	4		3		0		0	
sous-total	8	1,61%	5	2,60%	0		1	2,44%
AQUITAINE								
33 Gironde	14		9		1		1	
64 Pyrénées-Atlantiques	1		1		1		0	
sous-total	15	3,01%	10	5,21%	2	4,88%	1	2,44%
ARMEES								
00 Armées	1		0		0		0	
sous-total	1	0,20%	0		0		0	
AUVERGNE								
63 Puy-de-Dôme	6		3		1		0	
sous-total	6	1,20%	3	1,56%	1	2,44%	0	
BASSE-NORMANDIE								
14 Calvados	1		0		0		0	
50 Manche	1		0		0		0	
sous-total	2	0,40%	0		0		0	
BOURGOGNE								
21 Côte-d'Or	5		4		1		1	
sous-total	5	1%	4	2,08%	1	2,44%	1	2,44%
BRETAGNE								
29 Finistère	12		4		0		1	
35 Ille-et-Vilaine	11		2		0		1	
56 Morbihan	2		0		0		0	
sous-total	25	5,02%	6	3,13%	0		2	4,88%

Régions / Départements	Recevables		Admissibles		Admis		Liste C	
CENTRE								
37 Indre-et-Loire	7		2		0		0	
45 Loiret	5		3		0		0	
sous-total	12	2,41%	5	2,60%	0		0	
CHAMPAGNE								
10 Aube	2		2		0		0	
51 Marne	7		4		0		0	
sous-total	9	1,81%	6	3,13%	0		0	
FRANCHE-COMTE								
25 Doubs	3		0		0		0	
sous-total	3	0,60%	0		0		0	
HAUTE-NORMANDIE								
76 Seine-Maritime	7		2		0		0	
sous-total	7	1,41%	2	1,04%	0		0	
ILE-DE-FRANCE								
75 Ville-de-Paris	175		64		16		16	
77 Seine-et-Marne	3		2		0		1	
78 Yvelines	2		1		0		1	
91 Essonne	7		3		0		1	
92 Hauts-de-Seine	7		2		1		1	
93 Seine-Saint-Denis	7		1		0		0	
94 Val-de-Marne	7		2		1		1	
95 Val-d'Oise	2		1		0		1	
sous-total	210	42,17%	76	39,58%	18	43,90%	22	53,66%
LANGUEDOC-ROUSSILLON								
30 Gard	1		1		0		0	
34 Hérault	8		3		1		1	
66 Pyrénées-Orientales	5		2		0		1	
sous-total	14	2,81%	6	3,13%	1	2,44%	2	4,88%
LIMOUSIN								
87 Haute-Vienne	1		0		0		0	
sous-total	1	0,20%	0		0		0	
LORRAINE								
54 Meurthe-et-Moselle	7		2		0		0	
57 Moselle	3		1		0		1	
sous-total	10	2,01%	3	1,56%	0		1	2,44%
MIDI-PYRENEES								
31 Haute-Garonne	17		6		1		0	
sous-total	17	3,41%	6	3,13%	1	2,44%	0	
NORD								
59 Nord	28		11		7		4	
62 Pas-de-Calais	3		2		0		1	
sous-total	31	6,22%	13	6,77%	7	17,07%	5	12,20%
PAYS-DE-LA-LOIRE								
44 Loire-Atlantique	6		3		0		1	
49 Maine-et-Loire	4		2		0		0	
72 Sarthe	12		4		0		0	
85 Vendée	1		0		0		0	

sous-total	23	4,62%	9	4,69%	0		1	2,44%
------------	----	-------	---	-------	---	--	---	-------

Régions / Départements	Recevables		Admissibles		Admis		Liste C	
PICARDIE								
60 Oise	2		0		0		0	
80 Somme	5		1		1		0	
sous-total	7	1,41%	1	0,52%	1	2,44%	0	
POITOU-CHARENTES								
17 Charente-Maritimes	2		0		0		0	
86 Vienne	4		3		1		0	
sous-total	6	1,20%	3	1,56%	1	2,44%	0	
PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR								
06 Alpes-Maritimes	7		2		1		0	
13 Bouche-du-Rhône	16		6		4		0	
83 Var	3		2		0		1	
84 Vaucluse	2		0		0		0	
sous-total	28	5,62%	10	5,21%	5	12,2%	1	2,44%
RHONE-ALPES								
38 Isère	7		3		0		0	
42 Loire	7		4		1		1	
69 Rhône	23		9		1		1	
73 Savoie	4		3		1		1	
sous-total	41	8,23%	19	9,90%	3	7,32%	3	7,32%
DOM-TOM								
97100 Guadeloupe	5		2		0		1	
97200 Martinique	2		0					
97300 Guyane	2		1					
97400 Réunion	6		1					
98000 Tahiti	2		1		0		0	
sous-total	17	3,41%	5	2,60%	0		1	2,44%
Total	498		192		41		41	